

Avis de battue administrative

(à transmettre 12 heures minimum avant le début de l'intervention)

- Mme la directrice départementale des territoires
par courriel : ddt-seb-fnb@mayenne.gouv.fr (et pour contact : Jérôme Gaubert 02 43 67 89 72)
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Mayenne à Montflours
- Monsieur le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité,
par courriel : sd53@ofb.gouv.fr
- Mmes ou MM. les Maires des communes concernées
- M. le chef de la brigade de Gendarmerie de situation de la battue

BATTUE N° 8

Circonscription n° 4

Secteur de gestion du sanglier n° 4A

Motif de l'intervention :

Dégâts semis de maïs

Monsieur Claude METAYER

Lieutenant de louveterie à « La Bourdonnière » 53200 Marigné-Peuton

Organisera une battue le	Samedi 14 Mai 2022
À la demande de	M. Rémy Montauban
Commune(s) de	Niamples et Livré-la-Touche
Forêt ou lieu-dit	Chemin Mercerie

Pour la destruction de*

Renards	<input type="checkbox"/>
Sangliers	<input checked="" type="checkbox"/>
Corbeaux freux	<input type="checkbox"/>
Corneilles noires	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>

* Ne cocher qu'une case
correspondant aux dégâts constatés

Le rendez-vous est fixé à	7h
Au lieu-dit	Chemin Mercerie

(Signature)

Claude METAYER